



Documents de travail sur les votations (probables) du 18 juin 2023

## Votation sur le référendum à propos de la loi sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative pour les glaciers)

### État de situation initial

L'initiative populaire « Pour un climat sain (Initiative pour les glaciers) » a été déposée le 27 novembre 2019. Elle exige l'application des dispositions que le gouvernement suisse s'est engagé à mettre en œuvre, avec plus de 180 États, dans l'Accord de Paris sur le climat : une sortie des énergies fossiles et une société « zéro CO<sub>2</sub> net » à partir de 2050. Le PEV a contribué à la collecte des signatures pour cette initiative.

Le parlement fédéral a élaboré un contre-projet indirect qu'il a adopté lors de sa session d'automne 2022. L'initiative pour les glaciers a été retirée « sous condition », car une protection efficace et rapide du climat a été rendue possible par le contre-projet. L'UDC n'a pas approuvé le contre-projet et a lancé un référendum.

La collecte de signatures pour ce référendum est intitulée « Non à la dangereuse loi sur le gaspillage de l'électricité ! » et indique qu'un approvisionnement en électricité sûr et abordable est prioritaire par rapport à l'objectif du « zéro CO<sub>2</sub> net en 2050 ». On peut s'attendre à ce que la collecte de signatures aboutisse. En conséquence, la votation populaire sur le contre-projet aura lieu au plus tôt le 18 juin 2023 et au plus tard le 3 mars 2024.

### Contexte

Le contre-projet à l'initiative sur les glaciers a fixé des objectifs de réduction clairs : d'ici à 2040, les émissions de CO<sub>2</sub> doivent diminuer de 75 % par rapport à 1990, dans la mesure du possible en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans le pays. La Confédération et les Cantons doivent préparer, d'ici à 2050, des stockages de carbone en Suisse et à l'étranger afin d'atteindre l'objectif « zéro CO<sub>2</sub> net ». Des objectifs intermédiaires doivent également être prévus pour les propriétaires de maisons, les transports et l'industrie. Au total, 3.2 milliards de francs d'aides financières ont été promis pour le remplacement des chauffages utilisant des énergies fossiles et pour les rénovations ainsi que pour la promotion des nouvelles technologies.

Le contre-projet indirect a été complété par une loi fédérale sur des mesures urgentes visant à assurer rapidement l'approvisionnement en électricité pendant l'hiver (modification de la loi sur l'énergie). Les grandes installations solaires en montagne doivent plus facilement être autorisées et les investissements doivent être soutenus par l'argent du « supplément réseau ». Ce paquet concernant l'énergie solaire n'est pas concerné par le référendum.

## Recommandations

Le Conseil national (139:51) et le Conseil des États (38:4) ont adopté la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative pour les glaciers).

## Arguments

<b>Pour la loi</b> <a href="https://gletscher-initiative.ch/fr">https://gletscher-initiative.ch/fr</a>	<b>Contre la loi</b> <a href="https://crise-energie-non.ch/">https://crise-energie-non.ch/</a>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Pour une politique climatique ambitieuse</b> Le changement climatique menace la civilisation humaine telle que nous la connaissons. Les journées de canicule entraînent des décès, la disparition des glaciers bouleverse le régime des eaux, l'agriculture est mise à mal par les périodes de sécheresse, les forêts protectrices sont affaiblies et l'épicéa a trop chaud sur le Plateau.</li><li>• <b>Mettre fin à l'ère des énergies fossiles</b> Les énergies fossiles étaient pratiques et bon marché. Mais la combustion de pétrole, de gaz naturel et de charbon réchauffe le climat. De plus, leur utilisation entraîne la concentration du pouvoir géopolitique et maintient des régimes autoritaires au pouvoir. Aujourd'hui, nous disposons d'alternatives propres, décentralisées et renouvelables.</li><li>• <b>Sécurité de planification</b> La loi fixe une date pour la sortie du nucléaire et crée ainsi une sécurité de planification pour les investisseurs.</li><li>• <b>Valoriser la place technologique suisse</b> Pour faire face à la crise climatique, le système énergétique doit être reconstruit à l'échelle mondiale. Cette transformation a commencé depuis longtemps. La Suisse, en tant que pôle scientifique et technologique de premier plan, peut en faire une opportunité. Les hautes écoles suisses</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Moins d'électricité</b> La loi sur la protection du climat est en réalité une « loi sur la consommation d'électricité ». Comme le mazout, l'essence, le diesel et le gaz doivent être interdits, la consommation d'électricité va augmenter massivement. Car le chauffage et la mobilité automobile ne seront plus possibles qu'en utilisant l'énergie électrique.</li><li>• <b>Explosion des prix de l'électricité</b> La loi sur la protection du climat a comme conséquence l'augmentation drastique de la consommation d'électricité d'ici à 2050. Et les prix continueront à augmenter en raison de la demande croissante et de la pénurie artificiellement créée. Ainsi, un approvisionnement suffisant en électricité deviendra un luxe. Une conséquence probable de tout cela est que l'industrie voudra probablement délocaliser sa production à l'étranger.</li><li>• <b>Sortir du nucléaire sans plan</b> Il n'existe aucun plan permettant de produire suffisamment d'électricité pour tous à la fois, à un prix abordable et de manière indépendante.</li><li>• <b>347 milliards de coûts</b> La transformation prévue de la structure d'approvisionnement énergétique entraîne des coûts estimés à 347 milliards de francs. Ce sont les propriétaires et les locataires, les automobilistes, les conducteurs de camions et de motos, les familles et les commerçants qui devront payer.</li></ul>

sont prédestinées à développer des solutions qui auront un impact mondial.

- **Énergie et création de valeur indigènes**

Ces dernières années, la Suisse a dépensé jusqu'à 7 milliards de francs par an pour les énergies fossiles. Il serait préférable de soutenir, avec cet argent, l'énergie indigène et renouvelable et de garantir la création de valeur et d'emplois en Suisse.

- **Solidarité internationale**

Dans le monde entier, des millions de personnes perdent chaque année leurs moyens de subsistance et sont poussées à la fuite de leurs pays. Les pays pauvres ne peuvent souvent pas se permettre de préserver les bases de leur existence. Dès lors, ceux qui ont le moins contribué au dérèglement climatique sont ceux qui sont les plus durement touchés par ses conséquences.

- **Des interdictions arbitraires**

La loi sur la protection du climat permet de nombreuses mesures qui pourraient être prises sans droit de codécision : interdiction des voyages en avion, restrictions de la consommation de viande, interdiction des chauffages au mazout et au gaz, interdiction des véhicules diesel et à essence et obligation d'installer des panneaux solaires coûteux.

- **Pouvoirs exorbitants**

En outre, la loi sur la protection du climat permettrait au Conseil fédéral d'édicter, seul, des prescriptions pour atteindre le « zéro CO<sub>2</sub> net en 2050 ». Cela concernerait, par exemple, des prescriptions pour l'isolation des façades et des toits des vieilles maisons ou des ordonnances contraignantes pour l'équipement de tous les toits de maisons avec des installations solaires, ou encore l'interdiction des moteurs diesel et à essence.